



Inscription périscolaire et extra-scolaire 2026-2027

Mode d'emploi

Enfants concernés :

1^{ère} inscription aux accueils périscolaires et/ou extrascolaires de la Commune : de la petite section de maternelle jusqu'à la classe de Terminale, résidants de la commune ou extérieurs, nouveaux arrivants sur la Commune.

Accueils :

- ALP* et ALSH* Mélodie : enfants scolarisés en école maternelle (3- 6 ans)
- ALP* et ALSH* Harmonie : enfants scolarisés en école élémentaire (6-12 ans)
- ALSH* Ados : enfants scolarisés au lycée (12-17 ans)

L'inscription se déroule en 2 étapes :

ETAPE 1 : CREATION DE VOTRE DOSSIER : Contactez le service enfance



Toute inscription sur le portail avant la création de votre dossier est impossible.

Si votre enfant est en maternelle : Contactez la Direction de l'Accueil de Loisirs Périscolaire Mélodie par mail : adjointe.melodie@ville-clapiers.com.

Si votre enfant est en élémentaire, au collège, au lycée ou pour toute 1^{ère} inscription : Contactez le Secrétariat du service Enfance- Jeunesse au 06 86 68 95 67 / secretariat.enfance@ville-clapiers.com.

Les informations suivantes vous seront demandées :

- Composition de la famille, coordonnées (adresse, mail, téléphone)
- Numéro CAF et/ou dernier avis d'imposition (2025 sur les revenus 2024)
- Nom et numéro de votre assurance responsabilité civile

Les documents suivants seront à fournir :

- La fiche de liaison pour l'année scolaire en cours, complétée et signée par les responsables de l'enfant
- La photocopie d'un document nominatif attestant les vaccinations à jour de l'enfant.
- Les pièces d'identité des deux parents
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'attestation de prise en charge par la MDPH (si l'enfant est bénéficiaire)
- Un document attestant les périodes de garde respectives des deux parents (si une garde partagée est mise en place). Dans ce cas, deux dossiers peuvent être créer pour chacun des parents. *Merci de nous contacter pour plus de renseignements.*

A l'issue de cette formalité, un NOM et un NUMERO de dossier vous seront communiqués (obligatoires pour vous inscrire sur le portail famille : ETAPE 2)

ETAPE 2 : INSCRIPTION SUR LE PORTAIL : <https://portail-clapiers.ciril.net>

Muni de votre NOM et NUMERO de dossier, rendez-vous sur le portail famille afin de vous inscrire.

Une fois cette inscription effectuée, vous accédez à votre espace et pouvez inscrire votre(vos) enfant(s) aux différentes activités périscolaires et extra-scolaires.

Pour la rentrée 2026-2027 : Les inscriptions aux Accueils de Loisirs seront possibles la dernière semaine d'août.

*ALP = Accueil de Loisirs Périscolaire (restauration scolaire, ALP du matin et du soir, mercredis)

*ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement (vacances scolaires)